Association **A**gréée
pour la **P**êche et la **P**rotection
du **M**ilieu **A**quatique

Dabo, le 13 novembre 2026

aux membres titulaires de la carte de pêche de l'AAPPMA de Dabo

Objet : Élection du conseil d'administration de l'AAPPMA de Dabo

Amis pêcheurs,

Le mandat des administrateurs de l'AAPPMA de Dabo prend fin au 31 décembre 2026. A cet effet une Assemblée Générale Extraordinaire Élective est organisée le vendredi 11 décembre 2026 à 19h00 dans la salle de l'étang de la Stampf à Schaeferhof.

Pour voter il faut être membre actif de l'AAPPMA de Dabo pour l'année 2026. Sont membres actifs :
- les titulaires d'une carte personne majeure
- les titulaires d'une carte personne mineure
- les femmes titulaires d'une carte promotionnelle découverte femme
- les titulaires de la carte personne majeure offre d'automne

Vous pouvez aussi vous porter candidat au poste administrateur au C.A.

A cet effet vous devez réunir les conditions suivantes : Tout membre actif peut être candidat au C.A. sous réserve d'avoir acquitté la cotisation de l'année en cours et de l'année précédente.

Afin de préparer cette Assemblée Générale Extraordinaire, faites connaître à l'AAPPMA de Dabo, votre candidature avant le 30 novembre 2026.

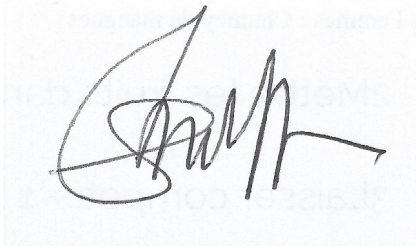
L'ordre du jour est le suivant :

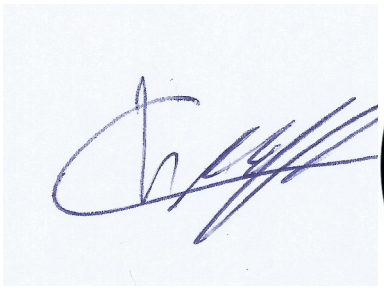
- l'élection du CA de l'AAPPMA de Dabo
- l'élection du bureau
- l'approbation du ou des candidats au CA de la FD

Recevez, Amis pêcheurs, mes meilleures salutations

Jean-Jacques Schaeffer
Secrétaire de l'AAPMA de Dabo

Loïc Christoph,
Président de l'AAPPMA de Dabo.





Le Président